



LE CATEAU-CAMBRESIS

Chef lieu de canton

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

FEVRIER 1990



PRESENTATION

La ville de le Cateau-Cambrésis est connue pour la richesse de son patrimoine artistique (Matisse, Herbin) et architectural (église Saint Martin et Hôtel de Ville classés Monuments Historiques, Palais des Archevêques de Cambrai inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques).

Parcourue du Nord au Sud par la petite rivière de la Selle et agréablement vallonnée, la commune est pourtant moins attractive sur le plan paysager.

Par ailleurs, la Nationale 43 qui relie Cambrai à Hirson et qui traverse le centre de la ville amène nombre d'automobilistes à avoir une perception rapide de la commune.

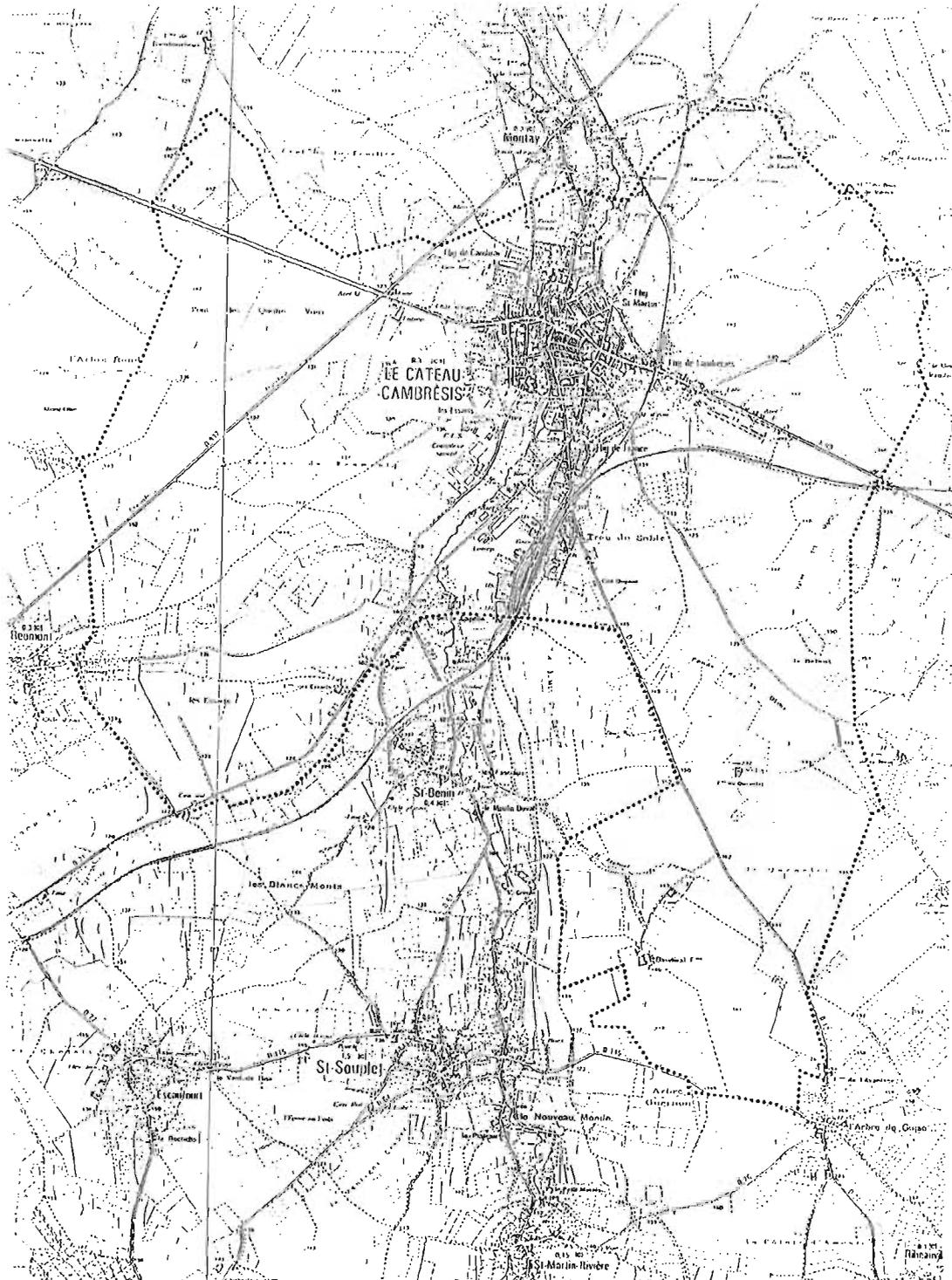
L'ensemble de ces éléments a conduit la Municipalité à souhaiter qu'une étude générale sur l'amélioration du cadre de vie soit menée. Cette étude portera sur sept thèmes :

- le centre ville
- les entrées de ville par la nationale 43
- la place du 4 Septembre 1944 et l'entrée de l'école A. Herbin
- la rue de la Digue
- les vestiges des fortifications
- la promenade de Nonnettes
- la rue des Hauts-Fossés

Compte-tenu de la nécessité de faire participer la population à l'embellissement de son environnement, deux actions complémentaires seront engagées :

- l'exposition et la présentation publique des projets
- l'animation d'ateliers dans les écoles, portant sur les thèmes de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Les ateliers sont animés gratuitement par "l'Ecole des Passe-murailles" du C.A.U.E. à la demande des enseignants.

TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/50 000

LE CENTRE VILLE



Le centre ville du Cateau s'est développé le long d'un axe important qui irrigue l'ensemble de l'agglomération : la route nationale 43.

Nombre de commerces et de bâtiments publics prestigieux (l'hôtel de ville, le musée Matisse...) sont installés de part et d'autre de cet axe.

L'accumulation d'activités diverses et parfois contradictoires dans un même lieu (les fonctions de desserte et de transit de la voie, par exemple) conduit à la saturation de l'espace et à sa dégradation.

La voie risque alors de ne plus pouvoir satisfaire les fonctions qui sont les siennes.

Les qualités du lieu et de son architecture sont occultées par la circulation intense des automobiles et des camions, par la prolifération des panneaux indicateurs qui se mêlent aux panneaux et enseignes publicitaires au détriment des uns et des autres.

La circulation piétonne est entravée par le passage incessant des voitures, leur stationnement anarchique et l'emprise toujours plus grande de l'espace commercial sur les trottoirs.



Au delà de la Grand'Place en direction de Hirson, la Nationale fait un "coude" jugé gênant pour la circulation de transit, mais qui présente l'immense avantage de ralentir la circulation au coeur de la ville. Ce "coude" a donné lieu à des élargissements de la voie, préjudiciables à l'espace piétonnier. Néanmoins il provoque aujourd'hui encore des empiétements de camions sur les trottoirs.



Saisissant l'opportunité de travaux importants prévus en 1990 sur la nationale dans sa traversée du centre du Cateau, la Municipalité souhaite qu'une réflexion d'ensemble soit menée qui conjugue les nécessités de la circulation, les intérêts économiques des commerces riverains et les qualités paysagères d'un site architectural exceptionnel. Les problèmes de sécurité routière et de stationnement dans le centre ville ne peuvent être uniquement résolus par des aménagements ponctuels de voirie.

Un schéma général doit être déterminé qui redéfinisse les fonctions attribuées à chaque espace (par exemple le statut des rues de la Commune de Paris ou de la rue Paul Delplanche) et qui permette l'aménagement progressif des espaces publics de façon à modifier peu à peu le comportement des usagers (stationnement dans de petits parkings de proximité et non plus en face du commerce désiré...)

Les fonctions des voies actuelles doivent par conséquent être mieux définies et des espaces de proximité recherchés pour décongestionner le centre ville.



Rue de la Cne de Paris



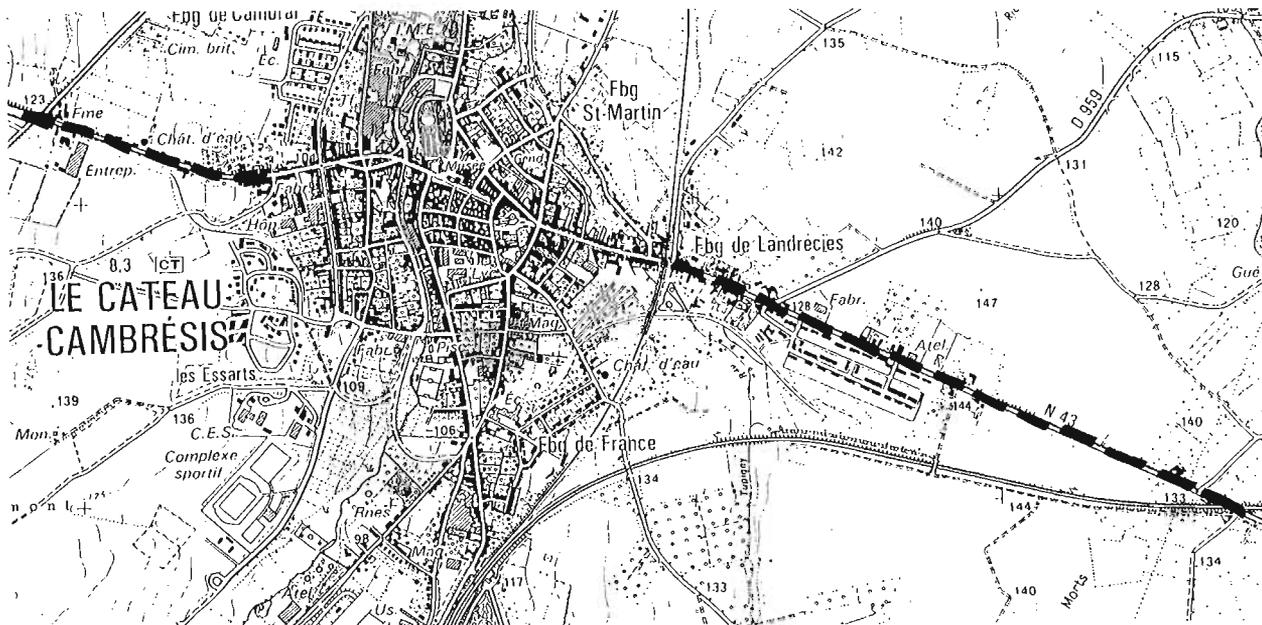
Rue Paul Delplanche

La commune étant déjà propriétaire de plusieurs parcelles situées rue Genty et rue Marc Legai (à l'intérieur du périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du centre), il est important d'intégrer leur aménagement dans la problématique générale du centre ville : faut-il y reconstruire des logements, aménager des espaces verts au bénéfice des riverains, ou prévoir des aires de stationnement qui déchargent le centre urbain et le lycée voisin ?



Des esquisses de faisabilité sur l'ensemble du centre ville accompagnées d'un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur l'espace compris entre la Place du Cdt. Ed. Richez et la rue des Savetiers permettront à la Municipalité d'entreprendre rapidement des travaux déjà programmés sur la N. 39 en fonction d'une réflexion globale sur l'organisation de l'espace.

LES ENTREES DE VILLE PAR LA NATIONALE 43



En liaison avec l'aménagement du centre et de la nationale 43 dans sa traversée du centre, il est essentiel de paysager les entrées de la commune par cette même nationale.

A l'est, l'entrée se fait au milieu de talus élevés, plantés de façon trop autoroutière pour le site. La création d'une véritable "porte végétale" marquerait de façon plus urbaine l'entrée de la commune.

A l'ouest, les larges bas-côtés permettent eux-aussi un aménagement paysager de qualité annonçant l'entrée dans le site urbain.



Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la Municipalité d'entreprendre rapidement des travaux qui conforteront la nouvelle image offerte par le centre-ville.

LA PLACE DU 4 SEPTEMBRE 1944

ET L'ENTREE DE L'ECOLE A. HERBIN

La place du 4 Septembre 1944 consiste en une vaste aire carrée en enrobé servant, sur le modèle des espaces du XIX^{ème} siècle, à la mise en valeur d'un monument (la salle des fêtes dans le cas présent).

Réservée aujourd'hui au stationnement automobile et à la "ducasse" annuelle, elle représente, à proximité du centre ville, un immense espace à valoriser.

Par ailleurs, la ville a récemment fait procéder à la démolition d'un immeuble situé à l'angle de la rue Cuvier et de la place du 4 Septembre 1944 en vue d'aménager un carrefour dégagant des vues faciles sur les différentes rues.



La démolition a créé une "saignée" dans l'espace urbain provoquant un vide qui laisse apparaître des pignons délabrés et qui structure la place du 4 Septembre 1944 et la rue Cuvier.



Néanmoins, l'espace ainsi dégagé donne la possibilité d'aménager une véritable entrée pour l'école A. Herbin dont l'accès est aujourd'hui réduit à un escalier et une rampe très raides, serrés entre deux murs.

Profitant de l'espace, il est possible d'aménager des gradins accessibles en amphithéâtre, d'y installer une fontaine, d'y planter des arbres de haute tige pour créer un lieu d'accueil convivial et un espace d'attente pour enfants et parents.

Compte-tenu de l'urgence des travaux à l'emplacement de l'immeuble démoli, en raison de sa localisation centrale et de sa contiguïté avec l'école, un Avant-Projet-Sommaire chiffré s'impose sur l'ensemble du site.

LA RUE DE LA DIGUE



La rue de la Digue est une voie perpendiculaire à l'artère centrale de la commune.

Le calme qui y règne est saisissant par rapport à l'activité du centre.

La rue longe la Selle et se trouve être, pour cette raison, l'une des voies de la commune qui pourraient présenter les attraits paysagers les plus évidents.



Cependant, les berges de la rivière sont en très mauvais état, les trottoirs de la voie ne sont pas toujours praticables et rien ne favorise une bonne perception de la rivière.

Bien aménagée, la rue pourrait constituer l'un des éléments essentiels d'une promenade piétonne rejoignant le parc Fénélon.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur le site s'impose compte-tenu de l'intérêt d'irriguer le centre ville par une coulée verte qui mette en valeur les atouts paysagers d'une commune qui peut se flatter d'être une "ville à la campagne".

LES VESTIGES DES FORTIFICATIONS

A l'angle de la rue des Remparts et de la rue de la Fontaine à Gros Bouillons se trouvent, d'un côté, aux numéros 6 et 7, deux maisons inoccupées, et de l'autre côté, un terrain libéré récemment par un ferrailleur.

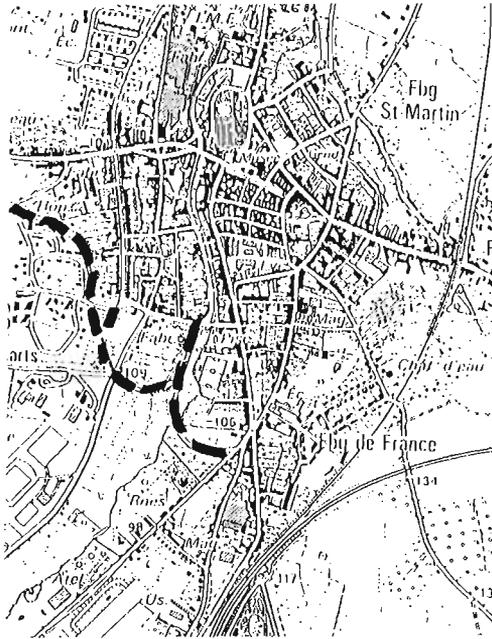
La Commune s'est portée acquéreuse de ces propriétés afin d'y réaliser un jardin dans un quartier où le bâti, constitué de maisons mitoyennes en front à rue, a laissé peu de place à la végétation sur le domaine public.



La propriété du ferrailleur est limitée par un mur de brique, seul vestige de l'ancienne enceinte. La création d'un jardin dans ce lieu participera donc de la mise en valeur de la commune sur les plans historique et paysager.

Des esquisses devront permettre de délimiter l'emprise nécessaire au jardin afin d'éviter la destruction inutile d'un front bâti cohérent. Une fois les orientations définies, un Avant-Projet Sommaire chiffré permettra de transformer rapidement l'image d'un quartier aujourd'hui dégradé dans ce secteur.

LA PROMENADE DES NONNETTES



La Commune a entrepris l'aménagement d'une voie ferrée d'intérêt local désaffectée.

La promenade ainsi réalisée attire de nombreux habitants, ce qui incite la Municipalité à poursuivre les aménagements de façon à mieux équiper le site : l'installation d'un éclairage public discret ainsi que l'identification plus nette des entrées de la promenade à partir des rues adjacentes rendraient le cheminement mieux perceptible à partir de l'espace urbain.

Le paysagement de l'entrée par la route de Bohain est à ce titre essentiel de même que la liaison avec la rue Seydoux et le chemin des Trois Villes.



Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la Municipalité de poursuivre des travaux déjà bien engagés.

LA RUE DES HAUTS FOSSES

Montée de terre semble-t-il artificielle, la rue des Hauts Fossés présente une largeur exceptionnelle et des dénivelées importants. Elle était occupée autrefois par de très beaux arbres aujourd'hui coupés.



Elle prolonge le Boulevard Paturle qui rejoint la promenade des Nonnettes.

Elle mène au nord à un espace public engazonné auquel aucune fonction n'est affectée.

Des aires de stationnement surdimensionnées par rapport aux maisons qui les bordent empiètent sur l'espace herbeux ainsi qu'un transformateur E.D.F. des plus disgracieux.



Des études de faisabilité permettraient à la Municipalité d'envisager plusieurs hypothèses d'aménagement en fonction de programmes différents et de saisir toutes les potentialités d'un tel site.